ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

DG/145-2023

Commission consultative des services publics locaux : délégation accordée à Monsieur le Maire

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DG/46-2020 prise par le Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,
Vu la délibération DG/71-2020 prise par le Conseil Municipal en date du 18 juin 2020,
Vu la délibération DG/44-2020 prise par le Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,
Vu l'article 11 du Règlement intérieur de la Ville d'Onet-le-Château,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

ENTENDU que par délibérations DG/46-2020 du 23 mai 2020 et DG/71-2020 du 18 juin 2020, une Commission consultative des services publics locaux a été créée, en application de l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération DG/44-2020 du 23 mai 2020, et que ses membres ont été désignés.

ENTENDU que cette commission se réunit au moins une fois par an, et examine notamment les rapports annuels d'activités par les délégataires de service public de la Ville d'Onet-le-Château.

ENTENDU que cette commission est également consultée pour avis pour tout projet de délégation de service public.

ENTENDU que la Commission consultative des services publics locaux est saisie par principe par le Conseil municipal.

ENTENDU que l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Conseil municipal peut, par délégation, charger l'organe exécutif de saisir pour avis ladite commission des projets listés à l'article L.1413-1 du CGCT.

CONSIDERANT qu'une telle délégation est souhaitable et nécessaire en vue d'une meilleure efficacité, notamment dans la gestion des délais de procédure.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- autorise Monsieur le Maire à saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux des projets listés à l'article L.1413-1 du CGCT.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU * AVEYRON *

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023